

Paris, le 29 avril 2025

Compte-rendu de l'Assemblée spéciale des détenteurs d'actions à droit de vote double du 25 avril 2025

L'Assemblée spéciale des détenteurs d'actions à droit de vote double s'est tenue le 25 avril 2025 à 8h30 au siège de la Société, au 16-18 rue Chalgrin, 75016 Paris. Elle s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général. La fonction de scrutateur a été assurée par Monsieur Henri Pomeranc, seul actionnaire présent physiquement et ayant accepté la mission. Anne Borfiga, Secrétaire générale, a été désignée en qualité de secrétaire de l'Assemblée spéciale.

Le quorum s'est établi à 78,195 %, soit 150 031 actions sur le nombre total de 191 867 actions à droit de vote double et 300 062 voix pour 10 actionnaires, dont 1 a voté par correspondance, 8 ont donné pouvoir au Président de l'Assemblée spéciale, et 1 a participé physiquement à la réunion.

L'Assemblée spéciale a approuvé la suppression du droit de vote double (1^{ère} résolution) et a conféré tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toutes les formalités prescrites par la loi (2^{ème} résolution).

A la suite du vote favorable de l'Assemblée spéciale, l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue le même jour a définitivement supprimé le droit de vote double et a modifié en conséquence les articles 6 et 21 des Statuts de la Société.

Les résultats détaillés des votes, la présentation aux actionnaires, le replay ainsi que tous les documents relatifs à l'Assemblée spéciale du 25 avril 2025 sont disponibles sur le site de Lectra :

[LECTRA - Assemblée spéciale du 25 avril 2025.](#)